283

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Année 1907 — THÈSE — N° —

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

Présentée et soutenue le Jeudi 30 Mai 1907, à 1 heure

PAR

Marcel LELIÈVRE
Ancien Interne des Hôpitaux du Havre

DE

L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA MÉDECINE

EN BRETAGNE

LES GUÉRISSEURS, DORMEUSES ET REBOUTEURS DU PAYS BRETON

Président : M. GILBERT, *professeur*

Juges { MM. DIEULAFOY, *professeur*
ROBIN, *professeur*
RENON, *agrégé*

Le candidat répondra aux questions qui lui seront faites sur les diverses parties de l'enseignement médical.

PARIS
IMPRIMERIE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE
BONVALOT-JOUVE
15, RUE RACINE, 15

1907

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Doyen	M. DEBOVE
Professeurs	MM.
Anatomie	POIRIER
Physiologie	Ch. RICHET
Physique médicale	GARIEL
Chimie organique et Chimie générale	GAUTIER
Parasitologie et histoire naturelle médicale	BLANCHARD
Pathologie et thérapeutique générales	BOUCHARD
Pathologie médicale	HUTINEL BRISSAUD
Pathologie chirurgicale	LANNELONGUE
Anatomie pathologique	CORNIL
Histologie	Mathias DUVAL
Operations et appareils	SEGOND
Pharmacologie et matière médicale	POUCHET
Thérapeutique	GILBERT
Hygiène	CHANTEMESSE
Médecine legale	THOINOT
Histoire de la médecine et de la chirurgie	DEJERINE
Pathologie experimentale et comparee	ROGER
Clinique médicale	HAYEM DIEULAFOY DEBOVE LANDOUZY
Maladies des enfants	GRANCHER
Clinique de pathologie mentale et des maladies de l'encéphale	JOFFROY
Clinique des maladies cutanees et syphilitiques	GAUCHER
Clinique des maladies du systeme nerveux	RAYMOND
Clinique chirurgicale	LE DENTU TERRIER BERGER RECLUS
Clinique ophtalmologique	De Lapersonne
Clinique des maladies des voies urinaires	ALBARRAN
Clinique d'accouchements	N... PINARD
Clinique gynécologique	POZZI
Clinique chirurgicale infantile	KIRMISSON
Clinique thérapeutique	Albert ROBIN

Agrégés en exercice.

MM.

AUVRAY	DESGREZ	LEGRY	PROUST
BALTHAZARD	DUPRE	LEGUEU	RENON
BRANCA	DUVAL	LEPAGE	RICHAUD
BEZANÇON	FAURE	MACAIGNE	RIEFFEL, chef
BRINDEAU	GOSSET	MAILLARD	des travaux anat.
BROCA (André)	GOUGET	MARION	TEISSIER
CARNOT	JEANSELME	MAUCLAIRE	THIROLOIX
CLAUDE	LABBE	MERY	VAQUEZ
CUNEO	LANGLOIS	MORESTIN	WALLICH
DEMELIN	LAUNOIS	POTOCKI	

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'Ecole a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MON PÈRE

A MA MÈRE

Témoignage d'affection et de reconnaissance.

A MA FIANCÉE

A MES AMIS

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

MONSIEUR LE PROFESSEUR GILBERT

Professeur de thérapeutique à la Faculté de Médecine
Médecin de l'hôpital Broussais
Chevalier de la Légion d'honneur

DE

L'Exercice illégal de la Médecine

EN BRETAGNE

LES GUÉRISSEURS, DORMEUSES ET REBOUTEURS

DU PAYS BRETON

AVANT-PROPOS

Arrivé au terme de nos études, il est pour nous un devoir bien agréable à remplir, celui d'exprimer notre profonde gratitude à tous les maîtres qui nous ont guidé dans nos études médicales.

Notre père, M. le Dr Lelièvre, fut le premier qui nous donna le goût de la médecine et nous initia, grâce aux savants et éclairés conseils que lui suggérait sa longue expérience, aux pratiques si délicates et parfois si laborieuses de l'art obstétrical. Nous tenons ici à l'assurer de toute notre gratitude et de notre profonde affection.

Les trois années que nous avons passées à l'hô-

pital de Rennes dans le service de M. le Dr Bertheux resteront à jamais gravées dans notre mémoire. Après avoir été l'ami du père, il fut le professeur du fils ; et la bienveillance dont il fit preuve pour nous initier aux difficultés de la clinique médicale, sa grande bonté à notre égard ont su lui acquérir des droits imprescriptibles à notre profonde reconnaissance, à notre grande et très sincère affection.

Nous sommes aussi reconnaissant à nos autres maîtres de l'Ecole de Médecine de Rennes, MM. les professeurs Dayot, Le Moniet, Follet, Perret, Véron, Bruté de Rémur, Bodin, des savantes leçons que nous avons reçues dans leur service.

Nous remercions en même temps MM. les Drs Lautier et Assicot, Castex et Lefeuvre des précieuses leçons anatomiques et physiologiques qu'ils nous ont données.

Nous n'oublierons pas non plus les hôpitaux du Havre où nous avons passé un séjour aussi agréable qu'utile. Nous avons été successivement interne de M. le Dr Renaut et de M. le Dr Balard d'Herlinville. Au premier, nous devons tous nos remerciements pour l'excellent accueil qu'il nous fit dans son service. Au second, nous sommes profondément reconnaissant de la grande initiative qu'il nous laissa et grâce à laquelle nous avons pu nous familiariser avec tous les détails de la pratique chirurgicale qui sont parfois si embarrassants pour le praticien.

Nous prions M. le professeur Gilbert de vouloir bien recevoir l'expression de notre respectueuse gratitude pour le très grand honneur qu'il nous fit en daignant accepter la présidence de cette thèse.

INTRODUCTION

Nous lisons dans *Le Livre de la Bretagne* de L. Aubert : « Ce n'est qu'en s'écartant des routes fréquentées, en suivant à pied nos chemins creux, en traversant de pierre à pierre les cascades de nos ruisseaux sans pont ou les fondrières de nos marécages que l'on peut arriver aux cantons isolés dans lesquels se retrouvent les traditions locales et les croyances du pays. » Nous avons passé en Bretagne la plus grande partie de notre jeunesse et par conséquent avons pu nous convaincre de la vérité de ces lignes : presque partout, dans les hameaux et même dans les bourgades, vivent encore intactes beaucoup de vieux souvenirs et de vieilles légendes transmises aux Bretons d'aujourd'hui par les ancêtres du temps jadis durant les longues soirées d'hiver passées au coin du feu.

Ce qui est vrai pour les traditions locales et les croyances l'est malheureusement aussi pour les pratiques empiriques et illégales de la médecine. Nous avons pu nous en assurer au cours de quelques remplacements accomplis chez différents médecins de campagne, dans les différentes parties de la Bretagne. Souvent, en effet, nous avons

été mandé pour consulter des malades dont quelque guérisseur ou quelque sorcière de l'endroit avait voulu entreprendre la cure ; souvent, nous avons donné nos soins à des blessés sortant des mains d'un rebouteur, plus estropiés qu'ils ne l'étaient auparavant ; souvent enfin, nous avons vu venir à nous de pauvres gens qu'un esprit crédule et naïf avait conduit chez une dormeuse, chez une « *voyante* », laquelle n'avait pu rien à leur mal.

Nous avons été fortement frappé du nombre incalculable de ces charlatans qui entreprennent de soigner les maladies sans connaître de la médecine le premier mot : nous n'avons pas été moins surpris en voyant combien colossale était leur clientèle ! Au pays breton, guérisseurs, dormeuses et rebouteurs pratiquent, sur une très grande échelle, l'exercice illégal de la médecine. Ce sont eux assurément, avec les sœurs des petites localités et les dames guérisseuses, douairières ou non, les plus grands ennemis du médecin, les plus dangereux ennemis de la santé publique. C'est pour démontrer ce que nous venons d'avancer que nous avons l'idée de cet ouvrage, heureux si nous pouvons contribuer quelque peu à faire disparaître ou diminuer tout au moins la vogue incompréhensible de ces obscurs opérateurs qui sont une honte pour la profession en même temps qu'un danger sérieux pour les malheureux confiés à leurs soins.

CHAPITRE I

Quelques mots de la Bretagne et du caractère Breton

La presqu'île bretonne est ce pays compris entre le département de la Manche et la baie du Mont-Saint-Michel au nord ; entre les départements de la Mayenne et du Maine-et-Loire à l'est ; bordé par l'Océan Atlantique à l'ouest, par le département de la Vendée et l'Atlantique au sud.

Pour beaucoup la Bretagne comprend, encore aujourd'hui, deux parties bien distinctes : la Haute et la Basse Bretagne. La première, qui comprend les deux départements de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure, tend de plus en plus à se moderniser : on peut même dire qu'aujourd'hui elle est entièrement francisée au point de vue de la langue, des mœurs, des idées. La seconde, comprenant les trois départements des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan, est plus enracinée dans ses croyances, dans ses habitudes et ses traditions : partout encore, elle a con-

servé son aspect primitif et sauvage, sa langue ancestrale : le vieil idiome celtique.

La Basse Bretagne encore appelée Bretagne bretonnante se divise en quatre cantons principaux : le Léon, le Trégor, la Cornouaille, le pays de Vannes. Lorsqu'on passe de Cornouaille en Léon, du pays de Léon en Trégor, ce n'est pas seulement le pays qui change, mais le parler, les usages et les coutumes y diffèrent également d'une façon plus ou moins sensible. Si ces différents cantons présentent des aspects différents, si l'âme bretonne n'y est pas partout identiquement la même, si les traditions et les mœurs n'y présentent pas partout une unité parfaite, on ne saurait nier pourtant qu'on n'y retrouve point encore un peu partout de beaux échantillons de cette *race aux longs cheveux que rien ne peut dompter quand elle a dit : Je veux.* Nous n'avons pas l'intention de dépeindre ici d'une façon détaillée le caractère breton : la brièveté de ce travail ne nous le permet pas et d'ailleurs nous n'apprendrions rien à personne, tant les auteurs se sont plu à le décrire. Toutefois, il est un point que nous ne pouvons pas passer sous silence, car alors il nous sera plus aisé de comprendre le sujet de cette thèse : nous voulons parler de la ténacité d'idées, de l'attachement professé par le paysan breton à tout ce que lui ont légué ses ancêtres. Que vous alliez à Quimper, à Pontivy, à Morlaix, dans l'Ille-et-Vilaine comme dans les Côtes-du-Nord et le Mor-

bihan, vous trouverez partout des vieilles familles de paysans qui, sans avoir même en propriété la ferme qu'ils habitent, y sont du moins de père en fils, depuis des années et des années, où ils sont nés, où ils se sont mariés, où ils mourront eux-mêmes entourés des soins de leurs proches avec toute la superstition attentive que l'on met là-bas à ne point mécontenter « l'esprit » du défunt.

Au point de vue des idées, c'est absolument la même chose : le paysan breton, en général, ne quittant jamais le lieu où il a toujours vécu, ignore par là-même les idées nouvelles, conserve enracinées dans son esprit celles de ses ancêtres : son intelligence paralysée se refuse à tout essor, aussi rien d'étonnant au respect et à l'attachement qu'il professe pour ses souvenirs et ses traditions. Ce ne sont assurément pas les discours des « beaux messieurs » des villes qui pourront ôter au caractère du Bas-Breton principalement cette personnalité qui fait de sa race une race à part. Là-dessus le vrai Breton est intraitable. Les inventions modernes, l'enseignement obligatoire ont quelque peu modifié, altéré les mœurs et les usages des Bretons, mais que d'endroits encore où l'on retrouve intact et intégral leur caractère superstitieux !

Que l'on nous permette de signaler ici quelques exemples et l'on verra jusqu'à quel point sont ancrées dans leur âme les vieilles traditions et superstitions que leur ont léguées leurs aïeux.

CHAPITRE II

Légendes et Superstitions bretonnes

De tout temps et dans toutes les parties de la Bretagne, on a cru aux superstitions. Nous pourrions ici faire des volumes et encore nous n'aurions pas tout dit ; aussi nous bornerons-nous à citer les plus communes et les plus typiques.

Rêve-t-on de mariage, c'est qu'un malheur est imminent ou qu'une mort doit avoir lieu. Rêve-t-on d'enterrement, c'est, au contraire, signe de noces et de bonheur. On ne doit jamais entreprendre de voyage ni de partie de plaisir un vendredi, jamais non plus être treize à table. Avant d'entamer un pain, ne jamais manquer d'y dessiner préalablement une croix avec un couteau, après cela, contiendrait-il du poison, vous n'en auriez aucun mal ! Allez donc dire de l'ivrogne, qui, s'étant attardé à la ville voisine, rentre au logis le matin n'en pouvant mais, fatigué d'une nuit passée dans quelque ornière où le cidre l'aura déposé, allez donc dire que c'est là l'effet de liba-

tions trop copieuses ? On vous affirmera sur l'honneur, et le pochard tout le premier, que ce sont les Korrigans ou les Farfadets qui l'ont attrapé dans leur ronde infernale pour ne le lâcher qu'au jour.

Quand, après boire, les vapeurs du cidre nous remontent par le nez en « picotant » les muqueuses, c'est signe que la prochaine fois que vous serez embrassée (ceci regarde les femmes) ce sera par un innocent (pauvre d'esprit).

Trouve-t-on à terre un œuf mal fait, plus petit que les œufs ordinaires et plus arrondi des deux extrémités, c'est un œuf de coq, œuf qu'il faut bien se garder de manger : mis au feu, il produit un serpent.

Les filles qui ont peur de coiffer sainte Catherine, les femmes qui craignent de ne pas avoir de descendance, les célibataires qui désirent une compagne trouvent quelquefois dans nos pays des pierres où, s'ils veulent être exaucés, ils devront aller accomplir certains rites : telle est la pierre de Saint-Eustache, au pays fougerais où les femmes n'ont qu'à aller se frotter de certaine façon pour avoir de la famille.

Que dire encore des intersignes (*sinaliou*) présageurs de la mort ? Une pie vient-elle se poser sur un toit, c'est que quelqu'un de la maison mourra dans l'année ! Le hurlement des chiens la nuit annonce que la mort tente de s'approcher. Un frisson subit parcourt-il votre corps, c'est *l'ankou* (la mort) qui vient de vous frôler !... Si un

moribond tarde trop à mourir, il y a un moyen infaillible d'abréger ses souffrances : descendez-le de son lit et mettez en contact avec le sol ses pieds nus, les « influences qui tenaient sa vie en suspens sont rompues ». Dans la Basse-Cornouaille, à Rosporden, quand un enfant est malingre et chétif, il est un moyen infaillible de lui donner de la force, c'est de le conduire au lit d'un enfant mort et de lui faire embrasser ce dernier. Dans le même pays, il est également très facile de se débarrasser de son ennemi : il suffit d'aller trouver le jeteur de sorts qui vous donnera une pièce de deux liards percée : vous glisserez cette pièce dans la poche de la personne que vous voulez faire mourir ; mais il faut, pour réussir, que vous vous en acquittiez, étant à jeun, le dimanche à la messe.

Le Breton a une croyance aveugle dans ces jeteurs de sort, car son esprit se trouve éminemment porté vers le fatalisme : pour beaucoup, en effet, nul ne tient en son pouvoir sa destinée ; un sort pèse sur chacun, les intersignes que nous venons de passer en revue en sont d'ailleurs une preuve suffisamment convaincante. Heureusement à côté de l'implacable fatalité se trouve un Dieu exorable comme ses saints. La prière apaise le courroux du ciel : ses saints même consentent à revêtir certaines attributions. Contre le choléra, le Breton possède un vaccin infaillible consistant dans une simple prière à saint Roch. Marmoreck n'avait pas besoin de découvrir son sérum anti-strepto-

coccique ni Pasteur, son sérum antirabique : une prière faite à saint Maudez et à saint Tujen leur est bien supérieure. Mais saint Yves surtout à la confiance, une confiance illimitée car « lorsqu'il s'est mis une chose dans la tête, il en vient toujours à bout ». Aux yeux des Bretons, c'est le savant, le docteur par excellence : aussi guérit-il tout.

Cette tournure particulière de l'esprit du Breton, cette foi aveugle dans les traditions du passé, cette croyance facile dans tout ce qui est mystérieux, donne beau jeu aux sorciers et aux dormeuses de la presqu'île armoricaine. Avec les rebouteurs, ce sont là de terribles ennemis contre lesquels le médecin de campagne aura souvent à lutter. Bien rares en effet sont les cas où ce dernier est appelé le premier auprès d'un malade ; avant d'aller le trouver, le paysan préférera faire dix lieues, vingt lieues pour consulter un « rebouteur, » fameux par ses cures merveilleuses ou bien une dormeuse qui doit le guérir infailliblement. Guérisseurs, dormeuses et rebouteurs exercent leur métier depuis longtemps déjà et l'exerceront longtemps encore sans doute, tellement sont insuffisantes les lois contre l'exercice illégal de la médecine. Il est vrai qu'à ce propos, différents Congrès ont eu lieu, il est vrai encore que la magistrature a plusieurs fois sévi, il n'en est pas moins certain que, sur ce sujet, il y a encore beaucoup à faire. Après nous être entretenu de ces

guérisseurs, dormeuses et rebouteurs, nous verrons ce qui pourrait être tenté contre ces exploiteurs de la santé publique, heureux si nous pouvons réussir à diminuer le prestige que tous ces charlatans ont acquis dans nos campagnes bretonnes, à augmenter en même temps la confiance de nos paysans dans leur médecin, résultat qui serait d'un si grand profit au point de vue de la santé publique.

CHAPITRE III

Les Guérisseurs

Un vrai guérisseur n'est pas souvent embarrassé : bien peu de maladies lui sont inconnues. Souvent il guérit par secret sans donner ni onguent ni remèdes. Souvent aussi il lui arrive de donner des médicaments, et quels médicaments ! Les guérisseurs sont légion dans la presqu'île armoricaine, dans chaque département, dans chaque chef-lieu de canton. Il s'en trouve partout et le paysan va le trouver de préférence au médecin, pour la bonne raison qu'il guérit souvent par secret, sans vous administrer ces tas de drogues qui vous « *détraquent* » l'estomac et vous font généralement du mal « *avant de vous mener à bien* ».

Nous englobons sous ce nom de guérisseurs non seulement ceux-là qui ont le privilège de porter ce nom glorieux de « *guérissoux* », mais encore tous les vieux sorciers, toutes les vieilles sorciè-

res et matrones qui pullulent dans nos hameaux, dans tous les coins du pays breton.

N'est pas guérisseur qui veut : la grâce ne touche pas indifféremment tel ou tel membre de la famille.

Ainsi, quand, dans une famille, sept garçons naissent de suite, sans aucune fille dans l'intervalle, le dernier a le don de guérir et de panser du « carré » et de bien d'autres maladies.

Le Carré. — Le carré ou « carreau » du pays normand ne se rencontre guère que chez les tout petits. En Bretagne comme en Normandie, ce peut être toute affection abdominale un peu longue, péritonite, appendicite, tuberculose intestinale, etc. M. le Dr Guiton dans sa thèse de 1904 (1) nous indique le traitement suivant : « Lorsqu'un client se présente, le toucheur ou guérisseur laisse là ses occupations ; il quitte la charrue ou la pioche et s'en vient d'un pas nonchalant vers son logis. Il trempe dans un peu d'eau sale ses mains souillées de terre, les essuie à un morceau de toile grossière attaché près de la porte et le voilà préparé pour l'opération. Il fait déshabiller le malade, lui impose la main gauche sur l'abdomen et reste ainsi pendant vingt-cinq minutes, recueilli, attentif, recommandant à l'entourage le calme et le silence. C'est là le secret de la guérison. »

---

1. *Empirisme et superstition. Le Bocage normand.* Thèse de médecine, 1904.

En Bretagne, c'est le guérisseur qui doit aller trouver le malade qu'on lui a indiqué. Il arrive avant le lever du soleil, frotte le ventre de l'enfant avec de l'huile d'olive et de l'eau bénite. Suivant les uns, le *carré* ainsi traité guérit au bout de deux jours, suivant les autres, il faut au moins huit jours : la guérison sera d'autant plus rapide que le talent de l'opérateur sera grand.

Ecrouelles. — Votre père est-il mort quelques jours avant votre naissance, vous guérirez le *veurteau* ou écrouelles.

Angines. — Beaucoup de guérisseurs ne voient dans certaines angines que des luettes qui sont tombées ; pour les guérir, il suffit de tirer sur un certain cheveu situé sur le sommet de la tête, cheveu qui correspond à la luette. C'est là une opération délicate et il faut être excellent guérisseur pour la réussir.

Vers intestinaux. — Passez autour du cou de l'enfant un collier d'ail et mettez-lui sur la poitrine un sac dans lequel vous avez mis de l'ail, du persil, des oignons... les vers fuient...

Méningite. — Un enfant est-il dans la torpeur ou le coma, ou, au contraire, en proie à une excitation anormale, à un délire intense, le guérisseur pose le diagnostic de méningite. Aussitôt il se fait apporter un pigeon mâle qu'il coupe en deux, tout vivant et applique chaque moitié sur les parties latérales de la tête du petit malade.

Contusions. — Recevez-vous un coup, faites-

vous une chute qui vous laisse une douleur interne, buvez sur de la fiente de chat en macération et le sang tué s'en ira.

Verrues. — Avez-vous des verrues ? le guérisseur vous les compte et vous donne un nombre égal de petits pois ronds : il vous recommande d'en jeter vous-même un tous les jours dans une bouteille contenant de l'eau : à mesure que les pois pourrissent, les verrues s'en vont une à une.

Jaunisse. — Pour vous passer la jaunisse, rien de meilleur que le gui d'épine. Faites-le bouillir et buvez-en la décoction neuf matins de suite à jeun.

Anthrax. — Les anthrax ne peuvent être pansés que par des jumeaux et le patient doit être à jeun depuis trois jours.

Piqûres de ronces. — Extraction spontanée, puis application de peaux de couleuvre desséchées.

Varices. — Enveloppement de la jambe avec des peaux d'anguille.

Les remèdes empiriques qui vont suivre nous ont été enseignés par une matrone guérisseuse de notre pays natal, y exerçant sa profession depuis de fort nombreuses années. Il n'est guère de maladies dont sa science ne vienne à bout ; on vient la consulter de fort loin, d'autant plus qu'elle s'est spécialisée dans plusieurs branches de l'art médical. Accoucheuse renommée, elle exerce également dans l'art dentaire. Dans ces deux

dernières années, elle a extrait 436 dents, et le jour où nous avons eu l'honneur d'être reçu chez cette guérisseuse universelle, nous avons pu en compter 215 dans une boîte en carton. Est-il nécessaire de dire que bon nombre de ces dents étaient fracturées et qu'un certain nombre n'avaient pas voulu quitter leur cavité alvéolaire sans se faire accompagner d'un fragment plus ou moins important de maxillaire !

Fièvre paludéenne. — Boire son urine de vingt-quatre heures le matin à jeun.

Rhumatisme. — Pour guérir les douleurs des « jointures » elle fait une opération qui consiste à « couper les Hunes ». Cette opération consiste à faire, au fond de la gorge, une incision de chaque côté, entre la luette et les piliers du pharynx. Avec quel instrument ? Un couteau « *bien affilé* ».

Fièvre des tuberculeux. — Pour « abattre » la fièvre des personnes qui toussent et maigrissent depuis longtemps, elle se procure un coq *noir* qu'elle coupe en deux et adapte chaque moitié de l'animal ainsi traité aux pieds du malade. De cette façon « on tire le sang en bas », ce qui « abat » « la fièvre ».

Fièvre des enfants. — Pour la guérir, elle se procure une plante appelée « l'éclair ». C'est une petite plante jaune, grasse et tendre, qui pousse sur les murs. Après avoir pilé cette plante qu'elle mélange avec du gros sel, elle met le mélange sous « la planche » des pieds de l'enfant.

Brûlures. — Prendre de la « *couenne de cheval* » toute fraîche qu'on fait cuire avec du saindoux et du buis. On obtient ainsi une pommade souveraine et merveilleuse.

Coupures, doigts meurtris et écrasés. — Faites un mélange de cire, de résine et de saindoux et appliquez sur la plaie la pommade ainsi préparée. Toutefois, il ne faut jamais en mettre sur les jambes « car le saindoux tire ». Dans ce dernier cas, il suffira de mettre du beurre sans sel.

Oreillons. — Aller dans une auge de porc et prendre une poignée de ce que l'animal a laissé dans l'auge : se l'appliquer à l'endroit malade.

Hémorragie. — Mettre du sucre qui a la propriété « de boire et d'arrêter » le sang ; ou bien se procurer de la « toile d'araignée de meule » qui a la même propriété.

Hémorragie post-partum. — Prendre du jus d'ortie que l'on boit après avoir préalablement extrait ce jus de la plante au moyen du pilage. En boire « *comme pour un sou d'eau-de-vie* », car si l'on en prend trop, on peut en mourir.

La guérisseuse m'a cité à ce propos l'exemple suivant : Une femme avala « *une bolée* » de jus d'ortie sans l'avoir consultée et en mourut.

Hémorroïdes. — Pour guérir les hémorroïdes, elle emploie une herbe spéciale, ressemblant assez à du cresson, et qu'elle a baptisé du nom « herbe à hémorroïdes. Il y a deux façons de s'en servir, suivant que les hémorroïdes sont ou non

ulcérées. Dans le premier cas, il suffit, dit-elle, d'attacher cette plante à « *la queue de la chemise* » du malade de façon à assurer le contact avec la partie malade. Dans le second cas, on fait bouillir plusieurs de ces plantes dans du saindoux : on obtient ainsi un onguent avec lequel on graisse les hémorroïdes ulcérées. C'est là, assure-t-elle, un remède absolument merveilleux : à l'appui de son dire, elle m'a cité plusieurs personnes atteintes de cette affection et qu'elle a parfaitement guéries par ce moyen infaillible. Et même, m'a-t-elle affirmé, elle aurait des clients à Paris auxquels elle enverrait ce remède si efficace.

Croup. — Voici la façon dont cette guérisseuse traite cette affection, si redoutée des mères de famille. Elle commence par administrer un lavement de lait doux bien sucré; si le premier ne fait pas d'effet, elle en administre un second.

Puis, elle applique sur la gorge des cataplasmes ainsi composés :

Une poignée d'arche fraîche (céleri) ;
Une poignée de fiente d'oie mâle de deux ans ;
Une poignée de gros sel ;
20 grammes de poivre blanc ;
40 grammes de saindoux.

Elle fait bouillir le tout pendant cinq minutes dans un demi-litre de vinaigre. L'enfant s'endort immédiatement après. Si, à son réveil, il demande à manger, accéder à son désir. Ne pas le faire vomir.

Chose extraordinaire, cette femme si bien douée sur l'art de guérir ne consulte pas d'après l'examen des urines. D'ailleurs, ce procédé est assez rarement employé en Ille-et-Vilaine et c'est surtout dans le Morbihan que se trouvent les « jugeurs d'eau ». Un jugeur d'eau est celui qui diagnostique la maladie à la seule inspection des urines et qui en déduit le traitement. Dans la Basse-Bretagne, les urines jouent un rôle considérable dans la médecine populaire. « Le peuple s'imagine qu'on peut connaître à l'inspection des urines toutes les maladies et même les maladies externes : à savoir si le mal provient d'une chute, d'un coup, si c'est le doigt ou le talon qui est blessé, si on a bu du poison, si c'est un homme, une vierge, une femme mariée (Daniel Sennert : *Sennertus*, lib. III).

Dans un remplacement que nous avons fait en Morbihan, nous avons pu faire la connaissance d'un guérisseur qui sauvait les enfants du croup en leur faisant sous la langue une petite saignée.

A Bray, près Rochefort, un homme avait la réputation d'être sorcier, grâce au continuel état d'ivresse dans lequel il se trouvait. Il recevait toujours ses clients dans une étable où il rendait ses oracles.

Peu banaux étaient les remèdes qu'il indiquait à ses clients : Pour certaines maladies, il leur conseillait de manger des araignées toutes vivantes ; pour d'autres, il leur fallait s'enfermer dans un sac rempli de fourmis ; mais une de ses médications

préférées, c'était d'appliquer des cataplasmes de carpes sur le cœur des malades. Et pourtant, nombreuse était sa clientèle et aveugle la confiance qu'on avait en lui !

Un autre guérisseur, habitant le Morbihan et dont la réputation était également très grande, avait l'art de guérir les maux de gorge. « Juché » sur une table, il ordonnait au patient de se mettre à genoux devant lui, la tête renversée en arrière. Il lui suffisait alors de toucher du pied le cou de son client pour que ce dernier fût guéri.

Ce don de guérir ne venait pas du pied, mais d'une certaine peau de blaireau dont il était toujours chaussé dans l'intervalle des opérations.

Tous ces empiriques guérisseurs ont une instruction plus que médiocre : ils ne savent même pas écrire, en général. Toutefois, il est bon de faire des exceptions pour quelques-uns, témoin un guérisseur de Sainte-A... (Loire-Inférieure) dont les ordonnances se ressemblaient d'une façon singulière : « Prenez persil, feuilles de laurier, marjolaine, sariette, feuilles de choux : ajoutez noyaux de prunes, un jaune d'œuf, faites bouillir ; ajoutez un verre d'urine, faites bouillir, etc., etc. ; buvez à jeun le matin et vous serez guéri.

« *Soyez discret, brûlez l'ordonnance* », formule sacramentelle qui ne manquait jamais.

Beaucoup de guérisseurs, aussi bien dans la Haute que dans la Basse Bretagne, ont le pouvoir de vous « remettre en place *l'estomac démis* », et

c'est souvent là l'apanage de la matrone guérisseuse. Cette dernière *relève l'estomac* qu'elle prétend « démis » en foulant avec les genoux la poitrine de l'homme crédule qui ressent quelques douleurs dans l'estomac. L'estomac, dit-elle, est *attaché au bréchet* (c'est ainsi qu'elle nomme le cartilage inférieur du sternum).

N'en voyons-nous pas aussi tous les jours qui prétendent faire *redescendre la matrice de la gorge des femmes ?* Elles sont trompées par cette sensation d'un spasme connu sous le nom de boule hystérique qui paraît monter réellement de la région utéro-ovarienne vers la gorge et menacer la femme hystérique de suffocation.

CHAPITRE IV

Dormeuses

Le paysan breton a, s'il est possible, une confiance encore plus aveugle dans les dormeuses que dans les guérisseurs. Quoi d'étonnant à cela ? Son esprit crédule et naïf n'est-il pas tout naturellement porté vers le mystérieux ou le merveilleux ? Dans tous les départements de la Bretagne, on rencontre de ces femmes vivant au fond des campagnes et vers lesquelles se rendent journellement et avec un empressement sans pareil des personnes souffrantes avec le ferme espoir que « *la voyante* » saura reconnaître leur mal et le guérir. Le succès des dormeuses l'emporte encore sur celui des guérisseurs : il n'est pas rare de voir des hommes d'une certaine instruction, des habitants des villes même aller leur demander une consultation.

Il existe dans les environs de Dinan une dormeuse tenant dans un café de cette ville un cabinet

de consultation où elle se rend tous les jours de marché, le jeudi. Pour la consulter utilement, il faut lui apporter un linge ou une flanelle ayant servi au malade : ce jour, elle envoie chez les pharmaciens un plus grand nombre d'ordonnances que les médecins eux-mêmes. Voici une de ses prescriptions que nous avons réussi à nous procurer :

« 1° Sirop d'écorce d'orange amère, trois cuillerées par jour, la première à 8 heures, la deuxième à 11 heures, la troisième à 4 heures.

« 2° Frotter l'endroit douloureux avec du baume Opodeldoch ; 3° *prendre o fr. 50* de thé purgatif en quatre soirs. »

A Montfort, habite une dormeuse laquelle exige qu'on lui apporte une chemise sale du malade ; d'après l'aspect de cette chemise, elle indique le genre de maladie et le traitement à suivre. Plus la chemise a été portée et plus elle est sale, plus on est certain de la guérison, à condition toutefois de suivre bien exactement le traitement indiqué.

A Iffendic, existait encore il y a deux ans une dormeuse répondant au nom charmant de *Pélagie ;* elle avait le don de remettre les côtes et de guérir ceux qui avaient « l'estoumal » (estomac) à bas. (Les personnes atteintes de cette affection ne peuvent supporter aucune nourriture, rejetant immédiatement tous les aliments ingérés.) Heureusement Pélagie était là, faisant des signes de croix sur l'épigastre du patient en disant des prié-

res d'elles seules connues ; et quelques jours après tout malaise avait disparu.

Désireux de connaître comment opéraient ces favorisées touchées par la grâce, nous eûmes l'idée d'aller nous-même demander une consultation à l'une d'elles en ayant soin naturellement de cacher notre profession.

C'était près de Pipriac, petite localité d'Ille-et-Vilaine de l'arrondissement de Redon. Au moment de notre visite, la « voyante » était à « sarcler » les mauvaises herbes d'un champ, en compagnie de sa sœur. En nous voyant, elle laissa là son travail pour nous conduire à sa maison, petite cabane ressemblant à toutes les chaumières bretonnes et couverte de chaume, noire, enfumée, contenant un nombre considérable de statuettes et d'images saintes. Jugeant le moment opportun pour commencer l'expérience, nous commencions à lui faire l'histoire d'une maladie quelconque imaginaire, quand d'un geste elle nous arrêta : « Attendez que ma sœur soit prête : elle seule peut m'endormir et je ne puis rien sans elle : pour connaître votre mal et vous guérir, il faut que je sois complètement endormie. » La sœur alors s'approcha, lui prit les deux poignets, la regarda fixement pendant deux à trois secondes et le sommeil hypnotique (?) sembla s'appesantir sur la voyante. « Vous pouvez commencer, nous dit la sœur, mais pour réussir, il faut d'abord lui dire le pays où vous habitez. » Nous lui dîmes être de Redon même et avoir con-

sulté tous les médecins de cette localité lesquels n'avaient rien pu à notre mal : désespéré, nous venions lui demander ses lumières. Nous commençâmes alors à lui énumérer une foule de symptômes qu'heureusement pour nous, nous n'avions jamais ressentis : faiblesse générale continuelle, céphalalgie, insomnie, atonie gastro-intestinale, digestions lentes et pénibles, dépression de l'état mental, idées noires et fixes, diminution de la volonté, vertiges : en un mot, tous les troubles inhérents à une neurasthénie marquée.

Quand nous eûmes terminé notre exposé, la dormeuse resta quelques instants sans parler, et, d'une voix monotone, elle nous fit la prescription suivante que nous traduisons absolument mot pour mot :

Ordonnance n° 1. — « Vin de viande trois fois par jour, un petit verre à liqueur sitôt après avoir mangé, matin, midi et soir. Dans ce vin-là il y a de trois manières, il faut que ce soit du pus bon, celui qui est le pus frais, dans une bouteille bien cachetée. Prendre un flacon de sirop de sève de pin; en prendre trois fois par jour, une cuillerée à bouche avant les repas.

« Pour la digestion, pastilles de Vichy-Menthe ; c'est écrit sur les pastilles. Pour le mal de tête, pilules antinévralgiques, deux tous les soirs ; un peu d'eau fraîche sitôt ; mais n'en faut pas beaucoup.

« Du bouillon de veau et mêmement du bouil-

lon de courée (foie) de veau. Comme légumes, des carottes, toujours du pain dans le bouillon. Après le bouillon de courée, prendre le bouillon de veau et mêmement du bouillon ordinaire avec des carottes. Cela ne fait rien si on laisse le pain et les légumes ; c'est le jus de carottes qu'il faut prendre. Au moment que le mal de tête sera le pus fort, thé noir ou café noir sans sucre ni chicorée.

« Donc, le soir, de l'eau sucrée et mettre comme pour un sou d'eau-de-vie, pas plus d'un sou. Prendre cela chaud en allant au lit, cela pour vous faire reposer.

« Tisanes de feuilles de noyer, trois matins à jeun, sept petites feuilles, car dans la même feuille y en a plusieurs.

« Donc c'est tout ce qu'il faut pour le moment, au plus vite et du mieux que vous pourrez.

« La bouteille de vin de viande se prend après avoir mangé. Pour le sirop de sève de pin, c'est du pus bon, du pus cher ; faut qu'il soit dans une boîte en carton bien cachetée, car ce sirop-là faut pas qu'ils l'apprêtent ; il en est comme du vin de viande.

« Une fois que les remèdes seront commencés, prendre la nourriture qui vous fera plaisir et qui vous gêne le moins : c'est tout ce qu'il faut.

« Revenir dans dix ou quinze jours ou envoyer parler par personne sérieuse. Cela sera long car il y a longtemps que le mal a commencé. Prendre les remèdes chez des pharmaciens qui ne préparent

pas eux-mêmes ; ils mettraient du jus de viande et ce serait plus lourd. »

Nous l'interrogeâmes après son réveil qui se fit suivant les rites ordinaires, la sœur lui faisant des manchettes, la dormeuse simulant la fatigue et l'oubli de tout ce qu'elle avait pu dire. A ce sujet nous la prîmes plusieurs fois en défaut, car nous affectâmes l'oubli de certaines prescriptions et nous lui dîmes ne plus nous souvenir si nous l'avions consultée sur tel ou tel point : elle répondit parfaitement. Et magnanime jusqu'au bout, elle laissa à notre générosité le soin de régler ses honoraires. Nous avons appris depuis que ce métier lui assurait 2 à 3.000 francs de rente annuelle.

En résumé, cette fille nous fit l'effet d'opérer mal, très mal même, d'une mauvaise comédienne. Et pourtant, nombreux sont les naïfs et les crédules qui vont lui demander la faveur d'une consultation ! La foi sauve quelquefois !!!

Cette faculté de guérir lui est dévolue, nous dit-elle ensuite, parce qu'elle est née le jour Saint-Antoine, à 1 heure de l'après-midi. Elle a actuellement vingt ans et exerce depuis l'âge de douze ans. Sa mère, jouissant du même pouvoir, lui a transmis sa science et sa clientèle. Signe particulier et, paraît-il, nécessaire : la nuit, elle repose toujours sur le bras gauche (!)

Cette exploiteuse nous fit voir plusieurs certificats de guérison, paraissant avoir été écrits de la même main et où seule la signature différait. Elle

ne sait pas écrire ; ce qui la fait dicter ses ordonnances à sa sœur lorsque le client n'a aucune instruction. Nous avons pu nous procurer un de ces chefs-d'œuvre, écrit au crayon, pour une patiente que nous avons eue l'occasion de consulter quelque temps plus tard et qui était atteinte d'insuffisance mitrale très prononcée.

Ordonnance n° 2.—« Lui faire prendre trois feuil de laurier blanc dans deux boulée de lais avec un peu d'au de vie et faire bouillire pendant un carre deur et prendre en trois fois le matin et le soir et le lande min matin et une bouteile de siros de pin trois fois par jour après les repas et lui faire prandre de la tisane d'abssinte royale le matin à jeun et de la tisane de pied de serisse le matin à jeun et de la tisane de feuil de noyer 7 feuille et lui faire prandre de la tisane de tilleul.

« Pour la petite fille :

« Lui faire prandre de la tisane de l'abssinte royale dans du lais dous et lui faire roussire du beurre... »

Le reste de l'ordonnance était illisible.

Souvent aussi la dormeuse fait accompagner son ordonnance d'une explication sur la nature de la maladie, témoin cette définition du rhumatisme donnée à une personne de notre connaissance :

« C'est une maladie de nerfs reportée sur le foie, dont les embrancheries font mal dans tous les membres. »

Une personne qui connaît si bien les maladies

ne peut donc que fatalement guérir tout malade qui se présente. Il est vrai, cependant, que parfois la tâche du fossoyeur peut se trouver singulièrement avancée.

Nous avons pu relever, à l'actif d'autres dormeuses, quelques autres ordonnances que nous rapporterons tour à tour, montrant combien la médecine des simples leur est familière et le peu de différence qui existe entre chaque prescription, quelle que soit d'ailleurs la maladie à traiter.

Ordonnance n° 3 (dormeuse des environs de Guer (Morbihan). — Tisane de feuilles de noyer cinq matins à jeun. Absinthe royale bouillie dans du lait doux, à n'importe quelle heure du jour. Prendre du vin de quinquina si vous êtes fatigué. Vin de viande trois fois par jour. Un verre à liqueur, du meilleur vin après les repas.

Ordonnance n° 4 (de la même). — Donnée pour le mal de tête :

Pilules antinévralgiques, deux tous les soirs, un peu d'eau après la pilule. Bains de pieds chauds le soir pendant cinq à dix soirs, et, pendant trois soirs, mettre une poignée de sel dans l'eau. Si le mal continue, une feuille de papier Wlinsi sur chaque jambe. Ne pas l'enlever, il se détache tout seul.

Prendre de l'écorce de cannelle : faire bouillir dans un demi-verre d'eau. Remplir le verre de vin rouge ; prendre en allant au lit, le plus chaud possible, pendant quinze jours et la guérison est certaine.

Ordonnance n° 5 (dormeuse des Côtes-du-Nord, près Dinan). — Donnée pour des douleurs névralgiques :

De la tisane américaine trois fois par jour, une cuillerée à café après les repas. Pastilles de Vichy au moment où la malade sera le plus mal. Trois soirs de suite prendre de la rhubarbe avec du persil et du gros sel : se l'appliquer sur le front au moment où elle sera le plus mal ; et mêmement du café ou du thé noir au moment où elle sera plus souffrante.

S'enfumer la tête trois fois par jour avec des herbes ainsi assemblées : graines de foin, lierre des murs, petit laurier, sureau. Faire bouillir le tout dans l'eau et se mettre au lit ensuite.

Prendre trois petites pierres blanches que vous ferez chauffer et mettre de cinq en cinq minutes de l'eau dessus pour donner une vapeur plus forte. S'enfumer une fois tous les trois jours. Une feuille de papier Wlinsi sur chaque épaule et derrière les épaules le lendemain du jour où elle se sera enfumée. Si pas de réussite, dire une « messe d'arrêt ».

Odonnance n° 6 (dormeuse des environs de Rennes). — Donnée pour faiblesse générale et rhumatismes.

Matin et soir se frotter les parties malades avec du savon neuf qui n'a jamais servi au linge et trempé dans de l'eau-de-vie. Faire cela huit jours. Le huitième jour, se mettre du papier Wlinsi là *où ce que le mal sera plus fort.* Ce papier-là, fau-

dra pas qu'elle l'enlève, il tombera tout seul. On pourra mettre deux papiers à la fois, mais pas tous les deux dans le même endroit, un plus bas et l'autre plus haut.

Quinquina en liquide de quoi faire un litre. Deux à trois fois par jour, un petit verre à liqueur avant de manger.

En plus, de l'écorce de cannelle dans un peu d'eau et remplir le verre avec du bon vin blanc, faire bouillir pendant dix minutes. Sucrer et prendre cela le soir au lit.

Pendant quinze jours tous les soirs, tisane de feuilles de noyer, cinq feuilles le matin à jeun cinq matins. Si la faiblesse continue aussi forte, tous les quatre ou cinq jours, prendre du vin de viande trois fois par jour. C'est tout ce qu'il faut faire pour le moment.

La faiblesse vient du rhumatisme.

Ordonnance n° 7 (de la même) donnée pour faiblesse à une jeune fille de condition plus qu'aisée que nous connaissons particulièrement bien et laquelle faisait de la bicyclette :

Vin de kola trois fois par jour, un petit verre à liqueur à chaque fois ; mais cela ne l'empêchera pas de prendre autre chose.

Prendre en plus de la tisane de feuilles de noyer dix matins à jeun et de la tisane d'absinthe royale dans du lait, l'après-midi, à 4 heures de préférence : les forces reviendront certainement, mais ne pas faire de bicyclette avant trois semaines.

Si la faiblesse continuait par hasard, dire une messe d'arrêt.

Une messe d'arrêt ! tel est presque toujours le remède suprême ordonné par ces illuminées de carrefour. Si ce dernier moyen échoue, c'est qu'il n'y avait absolument rien à tenter et que le malade était infailliblement voué à la mort.

Une jeune fille, que nous avons soignée il y a deux ans pour un cas de folie grippale, fut conduite par ses parents chez la dormeuse du pays qui décida : « Il est grand temps de faire dire une messe d'arrêt : vous êtes venue me trouver trop tard pour que les remèdes ordinaires puissent être efficaces : le moyen que je vous indique est assurément le seul qui puisse être employé avec chance de succès.

La messe fut dite et la malade guérit ; mais huit jours après, sa folie la reprit et on dut la conduire à l'hospice de Saint-Méen, à Rennes. Après quelques jours de traitement, nouvelle guérison suivie d'accès de folie intermittents.

Devant de telles prescriptions, on ne peut que s'incliner : le brave paysan breton s'en va immédiatement commander sa messe. Il a d'ailleurs une telle confiance dans les prescriptions et dans la science de ces dormeuses qu'il les considère comme touchées par la grâce et que, pour un peu, il les ferait canoniser si c'était en son pouvoir.

CHAPITRE V

Les rebouteurs

Les « guérisseux » et les dormeuses s'occupent surtout des cas médicaux, les rebouteurs s'occupent principalement de chirurgie. Ces derniers ont la spécialité des entorses, contusions, fractures, luxations. Leur clientèle est fort belle, malgré les poursuites judiciaires qui, pour une légère amende, leur font acquérir une réputation extraordinaire dans le milieu que nous qualifions d'ignorant, mais qui souvent appartient à toutes les classes de la société.

Le rebouteur n'est pas un charlatan comme un autre ; il croit véritablement à sa mission et se donne souvent des airs de grande importance, ancré qu'il est dans la haute idée qu'il se fait de sa profession. Ce vulgaire opérateur exploite la crédulité du paysan dont il a le costume, le langage et les mœurs : le monde des villes lui-même a en lui une très grande confiance et est véritablement persuadé qu'il possède sur les hommes de la

science une supériorité bien marquée sur tout ce qui regarde les fractures et les luxations. Le rebouteur émérite n'a-t-il pas un secret que lui ont légué ses aïeux ? Sans avoir fait la moindre étude, il a l'instinct de son métier et il doit à la mémoire de ses ancêtres d'en faire profiter l'humanité. En général, ce sont toujours de braves paysans, logés au fond de quelque chaumière et dont la vie se partage entre les travaux de la terre et la pratique de leur métier. Leur corporation comprend quelques femmes, mais bien peu, car pour exercer leur art savamment et avec succès, ils ont besoin d'être doués d'une force véritablement herculéenne, ce qui n'est pas généralement l'apanage du sexe faible.

Un habitant de la campagne perçoit-il une douleur dans un point quelconque du corps, une gêne plus ou moins notable dans les mouvements, il n'y a pas de doute, c'est qu'il s'est « *déplacé quelque chose.* » A-t-il reçu un coup dans la région précordiale ? simple contusion sans aucune gravité, vite il court chez le rebouteur lequel assure qu'il a le « *brochet du cœur dépendu* ». Est-il atteint de torticolis ? c'est le « *trépied du cou* » qui n'est plus à sa place !

Eprouve-t-il une douleur dans le côté ? C'est qu'il a une « *côte ployée* » !

D'autres fois, il aura « *l'estomac cassé* » ou « *dépendu* », « *les rognons retournés* », le « *foie tordu* », les « *poumons fourchés* », le « *nombril*

démis », toutes lésions qu'un médecin ne serait pas capable de reconnaître ni de guérir. Le rebouteur, lui, sait distinguer toutes ces lésions épouvantables et dont le nom seul appelle le frisson. Il a une façon particulière de soigner toutes ces blessures et dont le secret échappe à tout le monde ; au point que le vulgaire, s'il n'avait la foi, serait tenté de considérer l'opération comme étant toujours la même.

Est-il besoin de dire que dans l'extrême majorité des cas tous ces prétendus démis n'ont absolument rien, pas l'ombre de fracture, pas l'ombre de luxation, pas l'ombre d'une entorse, mais une simple contusion, une simple douleur sans la moindre petite gravité, une pleurodynie légère, un peu de raideur articulaire, toutes affections qui guérissent facilement abandonnées à elles-mêmes.

Il est des rebouteurs plus réputés que les autres chez lesquels l'art de guérir s'étend un peu sur toutes les maladies de nature chirurgicale ou paraissant telles à l'esprit crédule du paysan, témoin ce rebouteur de Pluherlin (département du Morbihan) qui avait acquis une célébrité vraiment prodigieuse et dont la mémoire était vénérée à plus de vingt lieues à la ronde. Cet homme, véritablement extraordinaire, qui vient de mourir il y a quelques années, était certes le plus renommé de toute la contrée. « D'un âge avancé, le rebouteur de Pluherlin, couché sur son lit de mort,

infirme et paralysé, voyait chaque jour les souffreteux assiéger sa demeure. Son talent était si merveilleux qu'il ne lui était plus besoin de se livrer sur leur corps à des manœuvres violentes. On s'approchait de son lit, la partie malade mise à découvert et il lui suffisait d'y poser les mains doucement pour que le membre ou l'organe déplacé reprît sa place, à sa volonté. C'était un secret acquis par une longue pratique et qui tenait du prodige. »

D'autres rebouteurs au talent moins considérable, exercent leur art sur un terrain bien moins étendu. Nous avons recueilli l'observation de l'un d'eux qui avait la spécialité de remettre à sa place « *l'épine du dos déplacée* ». Le patient se plaignait-il de douleurs ou de courbatures lombaires, de provenance rhumatismale ou de toute autre nature ; avait-il fait une chute lui ayant causé de la douleur dans la région rénale, le rebouteur lui ordonnait aussitôt de se déshabiller, le regardait avec beaucoup d'attention ; et après un palper sommaire, il posait fermement et avec autorité son diagnostic : « Il n'y a pas de doute, mon ami ; vous avez *l'épine du dos déplacée* ! »

Et de suite, il procédait à l'opération.

« Le blessé est solidement maintenu sur un escabeau ou une chaise. L'opération commence. Le rebouteur, les manches retroussées, appuie successivement les pouces de ses mains sur les saillies des apophyses épineuses du rachis, sur l'épine

de l'omoplate, sur son angle inférieur et sur différents points des parois thoraciques. Il saisit les épaules et les ramène vigoureusement et par secousses en arrière, tout en appuyant le genou sur le milieu du dos. La tête elle-même est alternativement fléchie et redressée brusquement ».

Cette opération est excessivement douloureuse car le rebouteur use de toute sa force. La douleur arrache des cris atroces au patient qui pourtant ne demande pas grâce et se résigne jusqu'au bout. « *Tant plus le rebouteur fait mal, tant plus il guérit sûrement.* » Tout est terminé : le malade baigné de sueurs, anéanti par la souffrance s'habille à la hâte, mais non pas sans laisser quelques pièces de monnaie. Au bout de quinze jours à trois semaines la guérison survient ; et partout, cet homme heureux, qui a vu la mort de si près s'en va vanter le talent de l'homme célèbre qui l'a guéri. Il est bien loin de se douter, le malheureux, qu'en se tenant au repos et à l'aide de quelques frictions, il eût été guéri beaucoup plus vite et sans avoir subi le supplice terrible qu'on lui a fait endurer !

Quelques fibres musculaires de la jambe se déchirent-elles dans un effort de celle-ci : une douleur vive se fait sentir. On va trouver le « rhabilleur » qui prescrit quelque emplâtre de composition plus ou moins compliquée et l'exercice forcé du malade. Le membre s'engorge. La douleur se prolonge durant plusieurs semaines ;

le rhabilleur se félicite du succès de ses remèdes ; il a fait une bien belle cure ! Le malade, lui, mesure sa reconnaissance à la longueur du traitement et à la violence des douleurs qu'il a ressenties.

Qu'est-ce qui fait donc le succès si éclatant du rebouteur ? Qu'est-ce qui lui procure cette confiance aveugle qu'ont en lui les malades ? C'est en grande partie l'ignorance complète dans laquelle l'opérateur de campagne et le paysan sont plongés, et grâce à laquelle ils confondent les choses les plus différentes. A leurs yeux, la simple contusion n'existe pas et ils ne connaissent guère que deux sortes de lésions « *la dislocation et la cassure* ». Rien d'étonnant par là même à l'immensité de leur vogue, car toutes les guérisons ou peu s'en faut sont des succès ! Où se trouve le médecin capable, en effet, de vous « *rabouter un os* » en huit jours, de vous « *raccrocher* » l'estomac en quelques secondes de vous « *défourcher* » un poumon en moins d'une minute ? Aussi, n'est-il pas rare d'entendre dire à ces naïfs qu'en naissant, les enfants du rebouteur en savent déjà plus long qu'un médecin !

Les procédés employés par le rebouteur pour réduire les entorses, les luxations et les fractures ne diffèrent guère les uns des autres. Pour les entorses, ils font d'abord des efforts considérables de traction qu'ils font suivre de mouvements de latéralité lesquels ont pour but de rétablir le jeu

des articulations lésées. Puis, le malade s'en va après avoir subi des douleurs atroces, finit par guérir au bout de plusieurs semaines ou bien reste estropié pour le reste de ses jours. Un autre procédé, encore d'usage assez courant dans le Morbihan consiste à « hisser » le blessé au barreau d'une échelle qu'il saisit à pleines mains de façon à ce que ses pieds se trouvent à environ 30 à 40 centimètres du sol. Le malade, à un moment donné, doit laisser tomber brusquement la plante des pieds sur un bâton cylindrique. Ce procédé que l'on dit pourtant très héroïque est loin de donner toujours de bons résultats, ce qui se comprend aisément.

Le rebouteur est plus à son affaire quand il s'agit de luxations à réduire. Doué généralement d'une musculature peu commune, il arrive tant bien que mal à replacer les têtes osseuses dans leur cavité. Cependant, fréquemment encore, il lui arrive d'échouer dans ce genre d'opération.

Quant aux fractures, un rebouteur sait lesquelles il doit entreprendre de soigner. Si la fracture est simple, sans apparence de complications, il s'efforce de rendre au membre sa direction à peu près normale ; puis il adapte, au niveau du foyer de fracture, un appareil plus ou moins fantaisiste consistant ordinairement en gouttières d'écorces d'arbre ou en attelles de bois ou bien encore en simples morceaux de carton. Il maintient cet appareil primitif avec de grossières bandes de toile.

Après quoi, le blessé se fait reconduire chez lui où la guérison s'opère quelquefois, trop souvent malheureusement au prix d'une déformation grossière ou d'un cal très défectueux.

M. le Dr Gautier de Dinan nous a envoyé l'observation d'un rebouteur, habitant cette ville, et dont une bonne partie de la clientèle se recrutait dans la clientèle bourgeoise. Cet empirique traite tout ce qu'il y a d'entorses, de luxations, de fractures. Plusieurs fois il a été poursuivi, mais son succès loin d'en diminuer ne fait que s'accroître.

Dans les Côtes-du-Nord également, exerçait, il y a quelque temps, un nommé Bobita qui remettait les « foulures et les entorses ». Il y a déjà d'assez longues années, la grand'mère d'un de mes camarades, ayant eu le pied « démis », s'en alla le trouver : trois semaines après, elle eut la chance de guérir sans complication aucune.

Dans le Morbihan, nous nous sommes procuré l'observation d'une vieille femme qui soignait les entorses de la façon suivante : « Elle se servait d'un bâton rond qu'elle roulait d'une certaine façon depuis le genou jusqu'à la pointe du pied en passant par tous les points intermédiaires. L'opération était longue ; la rebouteuse y joignait des frictions sèches à l'aide de brosses en crins rudes », opération de massage se rapprochant assez du procédé employé en chirurgie pour le traitement des entorses.

S'il est des cas assez nombreux où ces manœu-

vres empiriques paraissent assez heureusement réussir, que de cas aussi où il est donné au médecin de constater ces complications sérieuses causées par l'ignorance ou par l'audace insensée des rebouteurs !

Plus d'un médecin en effet a consulté des malades ayant une entorse que le rebouteur avait aggravée : les complications les plus graves s'étaient produites : suppurations profondes, inflammations articulaires, phlegmons, gangrène même, tumeurs blanches, etc., etc. Le médecin de campagne voit fréquemment entrer dans son cabinet un malade, le bras en écharpe, se plaignant d'avoir la fièvre : voulant connaître la cause du mal, il lui demande ce qu'il a au bras : « Ne faites pas attention à cela, dit le paysan, je me suis démis ; le rebouteur m'a remis. Mais j'ai la fièvre et c'est pour que vous me la guérissiez que je m'adresse à vous. » Nous avons eu nous-même l'occasion de voir deux blessés atteints de fracture de jambe, lesquels avaient été soignés par le même individu. Le premier avait un cal très défectueux : le bandage posé par le rebouteur s'était desserré au bout de quelques jours en même temps qu'était disparu l'inflammation du membre lésé : les fragments n'étant plus maintenus en place avaient chevauché considérablement, ce qui avait donné lieu à la formation d'un cal excessivement gros et difforme et à un raccourcissement de plusieurs centimètres, 8 à 10 environ. Quant au second, il était atteint

de gangrène du pied, gangrène causée indubitablement par un bandage excessivement serré qui ne s'était pas laissé distendre quand le gonflement inflammatoire post-traumatique était apparu.

Quelques-uns de ces chirurgiens de village poussent même la hardiesse jusqu'à vouloir traiter les fractures les plus compliquées. Témoin ce maire d'une localité située dans les environs de Rennes, lequel répondait au nom G... et exercait la profession de rebouteur. En 1903, ce maire fut l'objet d'un procès retentissant ; nous accomplissions alors notre stage hospitalier à l'école de Médecine de Rennes, ce qui nous permit de suivre l'affaire dans tous ses détails. Au mois de mai, le nommé S... s'était fait une fracture ouverte de la jambe droite : il alla trouver G... qui lui fit un pansement soi-disant provisoire après avoir remis en place avec une cuiller les os fracturés et suturé avec du fil et une aiguille que lui remit S... les lèvres des plaies. A la suite de ce pansement, l'état du blessé s'étant aggravé nécessita son transport à l'hôpital où on lui fit connaître la nécessité de procéder à l'amputation du membre. S... refusa de consentir à l'opération, la gangrène envahit la jambe et détermina une septicémie mortelle.

Sur la plainte du chirurgien du service, G... fut traduit en justice et l'instruction révéla d'autres faits à sa charge. En voici quelques-uns :

En février 1903, R... ouvrier terrassier ressentit au cours de son travail une douleur au genou

droit : à la consultation de l'Hôtel-Dieu on ne trouva rien d'anormal.

R... se rendit chez G... lequel, après examen, dit au blessé qu'il avait un « *nerf dépassé* » et un « *os éclissé* ». Le maire rebouteur le soigna par des massages qui déterminèrent de vives douleurs ; la nuit suivante, R... qui souffrait atrocement, vit son genou s'enflammer ; et peu de temps après survint une lynphangite avec abcès de la partie supérieure de la jambe. Enfin, après diverses complications, R... décédait au mois d'octobre.

Les nommés V. R... atteint d'entorse du pied, D..., d'une fracture du bras droit, A... et B... de foulures du pied reçurent également des soins du même empirique.

G..., accusé en conséquence d'exercice illégal de la médecine réclamait l'indulgence du tribunal en invoquant comme cause d'atténuation cette circonstance que depuis un temps immémorial ses ancêtres avaient pratiqué l'art de guérir et que lui-même l'exerçait depuis deux ans, traitant toutes les affections chirurgicales et soignant tous les blessés qui se présentaient chez lui. A l'appui de son assertion, il produisit même un grand nombre de certificats établissant les infractions répétées quotidiennes, innombrables, qu'il commettait depuis de nombreuses années.

Ce fait seul eût dû amener une répression très sévère du tribunal, d'autant plus que G... maire de la commune devait en cette qualité, plus que

tout autre, veiller au respect des lois et enseigner par l'exemple l'obéissance à ces lois.

Or, quel fut le jugement du tribunal ? G... accusé d'homicides et de blessures par imprudences fut acquitté de ces chefs de la prévention.

Convaincu du délit d'exercice illégal de la médecine, il fut condamné à 300 francs d'amende.

Accusé par le syndicat des médecins d'Ille-et-Vilaine d'avoir causé un préjudice assez considérable à ces derniers, le tribunal le condamna en outre à verser à M. le Dr L... président du syndicat, la somme de 1.000 francs à titre de dommages-intérêts.

Non satisfait de ce jugement qu'il trouvait par trop sévère, G... demanda qu'on le traduisît en appel et le jugement rendu fut ainsi modifié :

« Sur la mesure de la peine,

« Considérant que G... paraissant avoir agi dans un but humanitaire et désintéressé, et aucun fait d'homicide ni de blessures par imprudence n'ayant pu être retenu à sa charge, il y a lieu de lui accorder les circonstances atténuantes.

« Sur les dommages-intérêts,

« Considérant que beaucoup de blessés soignés par G... plusieurs même de ceux entendus comme témoins pour établir le délit, avaient d'abord et sans succès consulté un médecin ; qu'aucune circonstance ne permet de penser qu'ils aient été disposés à en consulter un autre ; que dès lors les

soins que postérieurement ils sont venus solliciter de G... et qui ont été suivis de guérison, ne semblent point avoir porté préjudice au corps médical ; que d'autre part, il résulte de divers documents produits par G... que dans certains cas, ce sont les médecins eux-mêmes qui lui ont envoyé des blessés :

« Qu'il importe, en conséquence, de diminuer le chiffre des intérêts alloués ;

« La Cour

« Réduit à 50 francs l'amende prononcée et à 200 francs les dommages-intérêts alloués au Syndicat des médecins d'Ille-et-Vilaine ! »

Condamnation bien légère et qui ressemble presque à un acquittement ! Qu'en déduirons-nous ? A notre avis, ces affaires ne devraient pas être du ressort des assises mais bien plutôt des tribunaux correctionnels. La raison ? C'est que ces rebouteurs sont soumis de cette façon à la juridiction de personnes habitant très souvent le même département que le prévenu : la majorité du jury se recrute parmi les gens de campagne, dans des petites bourgades où règne encore en maîtresse la superstition, où le rebouteur a longtemps exercé son art, ayant peut-être même donné ses soins à ses juges d'aujourd'hui ! La reconnaissance de ces derniers est trop vive, leur peur des maléfices trop grande, pour que leur esprit pusillanime se refuse à accorder à l'accusé toutes les circonstances atté-

nuantes ! Et celui-ci s'en tire toujours avec succès, avec cette auréole de gloire que met, au front d'un criminel, dans nos campagnes, sa comparution devant les tribunaux !

CHAPITRE VI

Les sœurs et les dames guérisseuses

Nous craindrions d'être incomplet si aux guérisseurs, dormeurs et rebouteurs nous n'ajoutions les sœurs et les dames guérisseuses avec lesquelles le médecin des campagnes bretonnes se trouve si souvent en contact.

Brouardel écrivait en 1899 dans son traité sur l'*Exercice de la Médecine et le Charlatanisme* : « Dans le département du Morbihan on compte environ 150 pharmacies tenues illégalement par les sœurs ! Que s'est-il produit ? Les malades ne sont plus venus chercher le médecin ; tous sont allés à la pharmacie religieuse ; ceux qui n'avaient rien ou peu de choses ont été guéris ; les autres, plus gravement atteints ne se sont rendus à la consultation du médecin que trop tard pour pouvoir être sauvés d'une affection qui aurait été bénigne si elle avait été prise au début...

«...Elles ne se sont pas faites faute d'empiéter peu à peu sur le domaine médical ; et, dans certaines

régions, qu'il y ait urgence ou non, elles soignent les malades d'une façon suivie.

« ... Cette concurrence déloyale n'est pas exempte de danger pour la santé publique, ainsi que le prouve la condamnation de la supérieure de Port-d'Envaux, dont la médication par le chlorate de potasse cause la mort de quatre enfants. »

Cet état de choses ne s'est hélas guère modifié depuis 1899 : de nos jours encore, les sœurs continuent à soigner beaucoup de malades. Nous le savons, très souvent, c'est la charité qui les pousse à cette conduite : il est des personnes, non inscrites au bureau de l'Assistance médicale gratuite qui sont pourtant dans l'impossibilité de se payer un médecin, vu leur peu de ressources pécuniaires : d'autres fois il n'y a pas de médecin dans la région ; et la sœur, dans un excès de zèle mal entendu, croit pouvoir et devoir lui suppléer.

Encore si elles se contentaient de donner des remèdes anodins, ne présentant aucun danger ! Mais il en est qui ne craignent pas d'user et même d'abuser des poisons les plus violents, sans aucun discernement, sans s'occuper des doses, sans se soucier aucunement de la posologie. Faut-il s'en étonner ? où ont-elles fait des études leur permettant de comprendre même l'*a. b. c.* de leur thérapeutique ? Aussi voyons-nous souvent des effets déplorables comme conséquence de leur ignorance et de leur témérité ; l'exemple de la sœur de Port-d'Envaux nous en est une preuve convain-

cante. Nous même, dans un remplacement fait chez un docteur des Côtes-du-Nord, il y a deux ans, avons été témoin d'un cas analogue. Mandé pour voir un enfant de 10 ans atteint de coliques violentes, nous posâmes le diagnostic d'entérite grâce à la prédominance des symptômes gastro-intestinaux qui dominaient la scène : coliques et diarrhée intense, ballonnement du ventre, langue saburrale, vomissements, symptômes accompagnés d'une adynamie marquée. Nous prescrivions un purgatif salin le matin même, lequel devait être suivi de l'administration d'une potion contenant 10 gouttes de laudanum de Sydenham et 2 grammes de sous-nitrate de bismuth. Le surlendemain, nous fîmes une seconde visite. La scène avait complètement changé : l'enfant se trouvait dans le coma, la bouche était très sèche, les pupilles rétrécies, la respiration lente et stertoreuse, les réflexes abolis, les pulsations cardiaques considérablement ralenties (55 à la minute) et très faibles. Que s'était-il donc produit ? Un interrogatoire serré nous apprit qu'après notre première visite, une sœur de la localité était venue soigner l'enfant, lui faisant prendre de temps en temps quelques gouttes d'une bouteille qu'on me remit entre les mains et laquelle contenait du laudanum !

D'ailleurs, le doute n'était pas permis : la symptomatologie accusait nettement une intoxication par l'opium !

Fort heureusement, ce sont là des exemples très

rares ; la plupart du temps, la sœur d'une localité se décide à appeler un médecin si elle voit qu'il y a du danger : beaucoup d'entre elles se bornent même à appliquer sur les plaies des pommades ou des onguents qu'elles fabriquent elles-mêmes. Beaucoup également savent borner leur rôle à celui de garde-malade où elles sont véritablement admirables et d'un dévouement à tout épreuve. Pourquoi faut-il que quelques-unes aient parfois le tort d'oublier que la science s'acquiert et que tout le monde ne peut pas guérir des lépreux sur sa route par simple imposition des mains ?

Les dames guérisseuses sont généralement moins audacieuses dans leur façon de traiter les malades : on n'en voit guère et pour ainsi dire pas, qui prescrivent des médicaments toxiques. Plus instruites que les sorcières guérisseuses dont nous nous sommes entretenu au commencement de cet ouvrage, plus instruites également que les sœurs des bourgades, elles ne se hasardent pas à donner les remèdes dangereux que ces dernières ordonnent quelquefois. Nous en connaissons plusieurs dans le département d'Ille-et-Vilaine, parmi lesquelles un certain nombre de châtelaines qui savent traiter avec les antiseptiques les plaies infectées, qui savent appliquer de l'acide picrique sur une brûlure, sans se douter cependant du danger qu'elles font courir au malade, quand il leur arrive de mettre, par exemple, de l'acide phénique sur les extrémités ou bien de panser avec de

l'acide picrique, une brûlure de superficie très étendue ! il en est même qui vont jusqu'à aborder le traitement chirurgical du panaris qu'elles incisent avec une véritable lancette.

Mais peu considérable est le nombre de ces dames si expertes dans l'art de traiter les plaies, si bien documentées au point de vue médico-chirurgical : beaucoup plus nombreuses sont celles qui traitent les maladies à la façon de ces sorcières guérisseuses dont nous nous sommes déjà entretenu et sur lesquelles nous ne reviendrons pas. Leur thérapeutique, pour être plus soignée et beaucoup moins dégoûtante, n'en offre pas moins pourtant de réels dangers ; car si les herbes et les drogues dont elles se servent n'ont, dans bien des cas, aucune action malfaisante sur l'état du blessé, souvent aussi elles n'ont aucune action bienfaisante au point de vue de la guérison qu'elles entravent même, la plupart du temps.

Et quand, en présence de ces résultats, on se décide à s'adresser au médecin, il est parfois trop tard pour que la cure tardive entreprise par ce dernier, donne de bons résultats.

CONCLUSIONS

Nous n'avons pas la prétention de trouver un remède dont l'efficacité soit certaine là où tant de nos prédécesseurs ont échoué : nous pensons cependant qu'une lutte à outrance et sans merci doive être tentée contre tous ces charlatans dangereux. Bien que nous ne puissions pas d'ici longtemps escompter un succès certain, nous pouvons et nous avons le droit d'espérer que, peu à peu, une révolution sensible et salutaire pourra s'opérer. Mais ce ne peut être là que le résultat d'une action lente et continue, bien organisée, et à laquelle devront prendre part tous les hommes instruits et influents : magistrats, instituteurs, curés, médecins.

I. — Et d'abord, quel sera le rôle de la magistrature ? Jusqu'ici, nous devons le constater, ce rôle, qui devrait pourtant revêtir une importance considérable, a été plus qu'insuffisant. La loi de 1892, bien que n'étant pas d'un rigorisme absolu, aurait dû faire diminuer, dans une proportion considérable, le chiffre des charlatans, des dormeuses et des rebouteurs, si elle eût été appli-

quée dans toute sa rigueur. Mais, bien que nous n'ayions point à discuter ici les jugements rendus, nous sommes obligé d'avouer cependant que la mansuétude des juges est trop grande contre ces exploiteurs de la vie humaine et de la santé publique.

Ces dernières années nous avons vu plusieurs procès de ce genre où les prévenus étaient acquittés ; ou, s'ils étaient condamnés, c'était au minimum de la peine, bénéficiant toujours de circonstances atténuantes, arguant toujours pour leur défense des motifs plus ou moins plausibles. Qu'en conclure, sinon à l'insuffisance des lois actuelles ? Que faire, sinon protester énergiquement contre ces sanctions trop bénignes, contre ces jugements en appel dont nous avons déjà démontré le côté vicieux et qui infirment presque toujours une condamnation déjà prononcée ? Aussi, est-ce à grands cris que nous demandons une juridiction plus sévère : saurait-on trop faire et trop sévir, en vérité, quand sont en jeu quantité de vies humaines ?

II. — La confiance qu'a le paysan dans le charlatanisme vient, en grande partie, de son esprit crédule et superstitieux, de sa répugnance au progrès. L'esprit de l'enfant garde facilement l'empreinte des histoires entendues au coin du feu durant les longs soirs d'hiver. En classe, l'instituteur devra tout tenter pour chasser de ces cerveaux enfantins la trace qu'y ont laissée les contes fantas-

ques et drôlatiques, les légendes burlesques, dont il fera ressortir tout le ridicule. Son concours sera très précieux : car c'est en prenant le mal au début qu'on l'enraye plus facilement ; et l'instituteur y réussira d'autant mieux qu'en même temps il saura donner à ces enfants une instruction solide et sérieuse, absente de tous préjugés.

III. — Plus tard, le service militaire viendra renforcer l'action de l'instituteur. Le contact de camarades tournant en ridicule les croyances naïves du jeune Breton aura certainement une grande influence, influence qui pourrait être accrue encore d'une façon marquée, par le médecin militaire. Pourquoi donc, en effet, aux conférences du soir, un médecin-major ne serait-il pas chargé de donner aux soldats une instruction médicale très élémentaire, mais qui suffirait pourtant à édifier suffisamment le soldat breton sur l'insanité et le danger de tous les traitements infects et grossiers mis en usage par les guérisseurs et les commères de son pays ?

IV. — Le prêtre jouit dans nos campagnes d'un respect et d'une confiance qui pourraient lui faire jouer un rôle très efficace dans la lutte que nous entreprenons. Ce que dit un curé n'est-il point chez nous « parole d'Evangile ? » Aussi, au cours de ses visites dans les chaumières bretonnes, devrait-il sans cesse essayer de faire comprendre aux nombreux malades et blessés qu'il rencontre, tout l'intérêt qu'ils auraient à laisser là ces sales

pommades et onguents qui « enveniment » leurs plaies, à s'adresser au médecin qui, grâce aux longues études médicales qu'il a faites, saurait bien mieux les débarrasser de leur mal, beaucoup plus vite et beaucoup plus sûrement.

V. — Le médecin lui-même, le médecin surtout devra se faire l'apôtre infatigable de cette cause intéressante et passionnante. Mais il aura fort à faire : pour convaincre il aura beaucoup plus de mal que le prêtre : le paysan qui se défie toujours des « beaux messieurs » des villes, se défiera davantage encore du docteur qui ne lui paraîtra agir que par intérêt. Mais celui-ci saura fouler aux pieds toutes ces mesquineries et n'en continuera pas moins la lutte avec acharnement, recueillant les observations des malades traités et « menés à mal » par les guérisseurs de village, — dévoilant ces exemples à la foule qui finira peut-être par ouvrir les yeux, — persuadant aux pauvres gens qu'en agissant ainsi, ils agissent contrairement à leurs intérêts, — montrant à ceux-là qui viendront le le consulter, après avoir été trouver le rebouteur ou guérisseur, l'insuffisance et le danger du traitement imposé par ce dernier, la perte de temps et par là même la perte d'argent subie par le blessé. Dans tous ces actes, il fera preuve de désintéressement complet, faisant voir que ce n'est pas son intérêt personnel qui le fait agir, mais bien plutôt l'intérêt général, le souci de la santé publique. Sa tâche sera d'autant moins difficile s'il est lui-même enfant

du pays, s'il sait parler et comprendre le patois de sa campagne ; car, entêté et défiant, le paysan breton qui n'a pas abandonné partout son vieil idiome celtique n'accorde guère sa confiance qu'à ceux qui savent parler comme lui ! Combien de jeunes médecins connaissant à fond le patois ou l'idiome de leur pays pourraient ainsi rendre des services inappréciables ; malheureusement beaucoup ont le tort de s'exiler, causant ainsi à eux-mêmes souvent et à leurs compatriotes toujours un préjudice considérable.

VI. — Pour agir avec plus de chances de succès encore, le médecin devra faire partie d'un syndicat qui pourra le seconder d'une façon très efficace, soit en mettant à l'étude des projets nouveaux, soit en instituant de nouvelles réformes, soit encore en se chargeant lui-même des procès intentés, etc., etc.

VII. — Si nous joignons à l'action combinée de ces différents agents l'influence bienfaisante et considérable que ne manquera pas de nous apporter le progrès des inventions récentes et à venir et surtout le progrès réalisé par les moyens de locomotion moderne grâce auxquels les déplacements faciles et rapides permettront au paysan d'aller lui-même chercher en ville l'instruction et la civilisation, grâce auxquels également le monde civilisé se rendra chez lui, nous serons, semble-t-il, en droit d'avoir une espérance que n'avaient pas nos prédécesseurs.

Dans l'intérêt de l'humanité et aussi au point de vue de la considération professionnelle, nous faisons tous nos vœux pour voir, dans un laps de temps plus ou moins considérable, apparaître enfin le moment où disparaîtra la confiance des pauvres gens dans ces obscurs opérateurs de campagne, car, suivant l'expression du professeur Brouardel : « si les médecins souffrent de ces abus, les malades en meurent ».

Vu par le Président de la thèse :
GILBERT

Vu, le Doyen,
DEBOVE

Vu et permis d'imprimer:
le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,
LIARD

BIBLIOGRAPHIE

Aubert. — Le livre de la Bretagne.

Becquerel — De l'empirisme en médecine, 1884. Thèse de Paris.

Bissurès. — Etude sur les erreurs et les préjugés populaires en médecine.

Bourdet. — L'évolution de la médecine, 1875.

Brissaud. — Histoire des expressions populaires relatives en médecine.

Brouardel. — Exercice de la médecine et le charlatanisme, 1899.

Cabanis. — Curiosités de la médecine.

Dottin (G.). — La Bretagne et le culte du passé.

Gauthier. — Considérations sur l'exercice illégal de la médecine.

Guiton (A.). — Empirisme et superstition dans le Bocage normand. Thèse de doctorat, Paris, 1904.

Jacquet. — De quelques considérations sur l'empirisme et l'exercice illégal de la médecine, 1864. Thèse de Paris.

Lamouroux. — Essai critique sur le merveilleux en médecine.

Lebrun. — Empirisme et remèdes populaires. Thèse de Paris, 1905.

Leissen. — Hygiène des campagnes bretonnes et particulièrement morbihannaises, 1892.

Liégeard. — Des saints guérisseurs de la Bretagne, 1901. Thèse de Paris.

Marx. — Art de guérir, 1837.

Mioche. — Quelques considérations sur la pratique de la médecine.

Petit. — Pratique de la médecine. Thèse de Paris, 1833.

Richard. — Erreurs populaires relatives à la médecine et leurs dangers.

Richeraud. — Des erreurs populaires relatives à la médecine.

Texier. — L'empirisme et le charlatanisme.

Theulier. — Du merveilleux en médecine.

Trousseau. — Leçons sur l'empirisme, 1862.

Weber. — Nécessité de l'empirisme en thérapeutique, 1830.

Windrit. — Influence des moyens religieux en médecine.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 7

INTRODUCTION 10

CHAPITRE I. — Quelques mots de la Bretagne et du caractère breton 13

CHAPITRE II. — Légendes et superstitions bretonnes. 17

CHAPITRE III. — Les guérisseurs 23

CHAPITRE IV. — Les dormeuses 33

CHAPITRE V. — Les rebouteurs 45

CHAPITRE VI. — Les sœurs et les dames guérisseuses 59

CONCLUSIONS 64

BIBLIOGRAPHIE 70

Imp. de la Faculté de Médecine, BONVALOT-JOUVE, 15, rue Racine, Paris